PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le onze décembre à quinze heures, les adhérents de la Société Coopérative agricole Centre Ouest Céréales convoqués dans les délais légaux par insertion dans le journal "La Vienne Rurale" du 21 octobre 2010 et par convocation individuelle se sont réunis Palais des Congrès à Chasseneuil du Poitou, en assemblée générale ordinaire pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2009.
- Approbation du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2009.
- Rapport du conseil d'administration
- Présentation du compte de résultat et du bilan de l'exercice 2009/2010
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Délibération sur la proposition d'affectation du résultat :
 - Dotation à la réserve légale
 - Fixation du taux d'intérêt aux parts sociales
 - Répartition des ristournes
 - Affectation des excédents
 - Dotation la réserve facultative
- Constatation de la variation du capital social
- Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration
- Renouvellement partiel du conseil d'administration
- Questions diverses



Le Président, Philippe DELAFOND ouvre la séance à 15 h 30 et remercie dans un premier temps les personnalités présentes.

L'assemblée générale ordinaire constitue son bureau : Messieurs Christian NIVAULT, Philippe JOUBERT sont nommés scrutateurs et Monsieur Gilbert BEGUE est nommé secrétaire de séance.

Le Président Philippe DELAFOND constate que 234 sociétaires présents ou représentés ont signé la feuille de présence et déclare qu'aucun sociétaire ne s'est présenté lors de la réunion du 19 novembre 2010 et que l'assemblée peut valablement délibérer en deuxième convocation.

Le Président donne la parole à Monsieur Aurélien POTTIER, Vice-Président de la coopérative, pour la lecture du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2009 et demande à l'assemblée d'en approuver le contenu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne la parole à Monsieur David MONSALLUT, Vice-Président de la coopérative, pour la lecture du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2009 et demande à l'assemblée d'en approuver le contenu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne la parole à :

- Monsieur Jean-Paul PICARD, Directeur Appros, pour son exposé sur la santé des plantes au sein de Centre Ouest Céréales,
- M. Sidoine PATÉ, Directeur Commercial, pour une présentation de la commercialisation de l'exercice écoulé,
- M. Yann BUREL, Directeur Usine, pour une présentation de l'activité usine,
- M. Thierry LEFÈVRE, Directeur Général, pour une présentation des investissements et du personnel,
- M. Gilbert BÈGUE, Directeur Administratif et Financier, pour une présentation des dossiers administratifs et des comptes.

Le Président prend alors la parole pour le rapport d'activité. Il invite ensuite Monsieur REBOUL, commissaire aux comptes à s'exprimer sur la situation financière de Centre Ouest Céréales et à présenter son rapport.

Enfin, le Président Philippe DELAFOND ouvre les débats sur les différents rapports.

Aucun sociétaire n'exige le vote à bulletin secret. L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration aux associés, la présentation des comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les compte de l'exercice clos le 30 juin 2010, tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux administrateurs de la gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de : 4 063 932,73 euros, dont un excédent résultant des opérations faites avec les associés coopérateurs de 470 565,24 euros et un solde positif résultant des opérations faites avec les tiers de 3 593 367,49 €,euros, l'Assemblée Générale Ordinaire dote les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Report à nouveau des opérations avec les tiers non associés : 470 565.24 euros
- Réserve légale (10% de l'excédent net réalisé avec les associés coopérateurs 359 336,75 euros
- Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 3 234 030,74 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée Générale Ordinaire décide de servir un intérêt aux parts sociales aux associés inscrits à la date de la présente assemblée. Ce taux de 3,70 %, est attribué aux porteurs de parts sociales libérées ayant la qualité d'associé au 30 juin 2010, étant précisé qu'il sera procédé à capitalisation si nécessaire.

Le montant de ces intérêts est de de 403 677,57 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée Générale Ordinaire décide de répartir les ristournes suivantes au profit des associés coopérateurs : 5% du chiffre d'affaires phytosanitaires et semences de l'exercice, imputable sur l'affectation du résultat. Sur cette ristourne, il sera procédé également à capitalisation si nécessaire.

Le montant de ces ristournes est de 1 145 249,08 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée Générale Ordinaire décide de doter le solde de l'excédent net répartissable à la réserve facultative, soit un montant de : 1 685 104,09 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale constate que le capital social qui était de S 896 742 euros au 30 juin 2009 passe à 6 848 726 euros au 30 juin 2010.

De même, elle constate que le capital social industriel souscrit qui était de : 3 890 220 euros au 30 juin 2009 passe à 4 070 880 euros au 30 juin 2010.

Le président informe l'assemblée que les délais de réglements de la coopérative respectent la réglementation applicable à l'entreprise à la date d'arrêté des comptes.

L'assemblée Générale Ordinaire accorde une provision au titre de l'article 27 des statuts pour frais de conseil d'administration de 90 000 €..

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité moins une voix contre.

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à son terme, il est proposé de le renouveler pour 6 ans. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes au 30 juin 2016.

La société SORECO, commissaire aux comptes titulaire,18 rue des granges Galand, 37554 St Avertin, représentée par M. François REBOUL et M. franck CHAUVEAU, commissaire aux comptes suppléant, 18 rue des granges Galand, 37554 St Avertin, ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs fonctions de Commissaire aux comptes, et qu'ils satisfaisaient à l'ensemble des conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas reçu de candidature dix jours francs avant l'AG comme le prévoient nos statuts, le Président propose à l'assemblée de statuer sur les candidatures suivantes :

Sont renouvelables et ne se représentent pas :

- Madame Donatienne DE LA GRANDIÈRE ;
- Monsieur Éric COLLARD ;
- Monsieur Joseph PELLETIER.

Sont renouvelables et se représentent, ou ont été désignés lors des réunions de secteurs :

- Monsieur David MONSALLUT, représentant le GIE EURO APPRO ;
- Monsieur Sébastien PROTTEAU, représentant la SCEA PRO-CÉRÈALES ;
- Monsieur Olivier TOUZALIN, représentant le GAEC LA RIVIÈRE ;
- Monsieur Gaël MAUGIN.

L'assemblée générale constate et valide ces nominations.

Le conseil d'administration informe l'assemblée qu'il a, par ailleurs, décidé la cooptation d'un administrateur stagiare sur le secteur de Doussay, M. François GIRAUDEAU, l'EARL de la CROIX.

Le président rappelle que les mandats des administrateurs suivants ne sont pas encore échus :

- Monsieur Patrice PRENANT, représentant l'EARL D'ABLET ;
- Monsieur Jean-Marc BARANGER, représentant l'EARL MARRAY ;
- Monsieur Aurélien POTTIER, représentant la SCEA ALANCA ;
- Monsieur Bruno CHARRET, représentant l'EARL LES ROBINS ;
- Monsieur Samuel DUPUIS, représentantl'EARL DES SERVOLETS ;
- Monsieur Guy LEFEBVRE, représentant l'EARL LEFEBVRE ;
- Monsieur Jean-Claude MAUGÉ, représentant la SCEA DES LIAS ;
- Monsieur Eric MOINARD, représentant la SCEA DES LORIOTS.

- Monsieur Lionel PLISSON, représentant la SCEA PLISSON Lionel ;
- Monsieur Vincent PETERSCHMITT ;
- Monsieur Christophe PREVOST ;
- Monsieur Gérald RANCHER, représentant l'EARL RANCHER ;
- Monsieur Dominique REAU, représentant le GAEC DE LA VENDELOGNE ;
- Monsieur Michel SCHULTZ, représentant la SCEAU FERME DE PLAISANCE.

Puis, le Président passe la parole à :

- M. Sidoine PATÉ, Directeur Commercial, pour une présentation de la commercialisation en 2010/2011,
- M. Thierry LEFÈVRE, Directeur Général, pour une présentation des perspectives de l'exercice en cours,

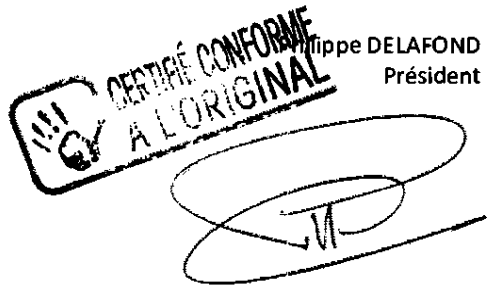
Enfin, le président communique son rapport à l'Assemblée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30 heures. Le Président accueille M. Bernard TOMASINI, Préfet de la Région Poitou-Charentes qui nous fait l'honneur de prendre la parole devant notre assemblée.

Les assesseurs :

Philippe JOUBERT

Christian NIVAULT



Philippe DELAFOND
Président